



Mission régionale d'autorité environnementale

## Saint-Pierre-et-Miquelon

Paris La Défense, le 14 février 2019

Compte-rendu et relevé de décisions de la réunion du 14 février 2019 de la MRAe Saint-Pierre-et-Miquelon

### Participants :

MRAe : Christophe Lehuenen, membre et Thierry Galibert, président de la MRAe

DTAM Saint-Pierre-et-Miquelon : Romain Bourgue, Patrick Mercier

### Ordre du jour :

La réunion a été organisée sous forme de visio-conférence.

#### 1- Point soumis à délibération de la MRAe :

- **Avis délibéré 2019-APSPM2** sur le projet de construction d'un quai pour l'accueil des ferries à Saint-Pierre de la société publique d'aménagement Archipel aménagement (975)

La discussion a porté sur la gestion de ce dossier, notamment en termes de délai pour rendre l'avis de la MRAe, compte tenu de l'envoi, le 7 février 2019, de compléments par le pétitionnaire, après suspension de la période d'instruction consécutive à la demande de compléments.

Il a été acté que le dossier pouvait être soumis à l'avis de la MRAe en l'état, l'avis soulignant les éventuels manques persistant dans le dossier et rappelant qu'il est établi en fonction du dossier fourni par le pétitionnaire.

Il a également été acté la nécessité de faire figurer dans l'avis, d'une part, le manque de justificatif du projet et en particulier l'absence de réelles solutions alternatives et, d'autre part, le fait que l'avis est formulé en prenant en compte l'information selon laquelle il n'est

pas prévu de nouveaux bâtiments sur le port dans le cadre de ce projet, cette installation étant de nature à justifier, le cas échéant, une nouvelle saisine de la MRAe.

**le président de la MRAe**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'T' followed by a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

**Thierry Galibert**